



EXPERTISE ET  
CERTIFICATION  
ÉNERGÉTIQUE  
DU BÂTIMENT

Leysin, janvier 2023

Madame, Monsieur,

Le CECB – Certificat Energétique Cantonal du Bâtiment – définit l'étiquette énergétique d'un bâtiment d'habitation collectif ou individuel et administratif.

**Le CECB est obligatoire dans le Canton de Vaud depuis le 1er janvier 2017 pour tout changement de propriétaire d'un bien immobilier.**

Dans le cadre d'un **changement de chaudière** vers une chaudière fonctionnant aux énergies fossiles (gaz, mazout, charbon), le **CECB est également obligatoire.**

En qualité d'expert certifié CECB, nous sommes en mesure d'évaluer la qualité de l'enveloppe thermique des bâtiments ainsi que l'ensemble des installations techniques.

Pour ce faire, nous établissons un bilan répertoriant l'énergie consommée dans votre bâtiment et sommes à même de vous conseiller pour réduire vos consommations énergétiques et, éventuellement, les travaux à envisager afin d'optimiser votre habitat.

Des subventions fédérales et cantonales sont attribuées pour ces rénovations. Nous pouvons vous apporter un soutien lors de ces démarches administratives.

Nous souhaitons vous proposer le meilleur service et vous accompagner de manière professionnelle dans ce nouveau dispositif.

N'hésitez pas à nous contacter au 079 606 40 82 pour toute demande de CECB.

Nous aurons le plus grand plaisir à vous répondre et vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé pour chaque dossier que vous nous confierez.

Restant à votre entière disposition et dans l'attente d'une prochaine rencontre,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos plus respectueuses salutations.

Christian Bride